

**Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est**

Municipalité d'Hébertville-Station

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville situé au 5 rue Notre-Dame, le lundi 7 octobre 2024 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Michel Claveau.

Présents : M. Michel Claveau, Maire
Mme Émilie Vaillancourt, conseillère # 1
M. Robin Côté, conseiller # 2
M. Sylvain Boily, conseiller # 3
Mme Mylène Blackburn, conseillère # 4
M. Pascal Vermette, conseiller # 5
Mme Lily Paquette, conseillère # 6

Formant quorum.

Assiste également à la séance : madame Marie-Ève Roy, directrice générale et greffière-trésorière.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION

- 2.A) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour;*
- 2.B) *Exemption de la lecture des procès-verbaux, séances ordinaires du 3 septembre & 16 septembre 2024 ainsi que les séances extraordinaires du 23 & 27 septembre 2024;*
- 2.C) *Adoption des procès-verbaux, séances ordinaires du 3 septembre & 16 septembre 2024 ainsi que les séances extraordinaires du 23 & 27 septembre 2024.*

3. DROIT DE PAROLE

4. RÉSOLUTIONS

- 4.A) *Terrain du 651 rue Moreau;*
- 4.B) *Terrain du 671 rue Moreau;*
- 4.C) *Vente d'une partie du lot 6 520 784;*
- 4.D) *Prévisions budgétaires 2025 de la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur Sud - Adoption;*
- 4.E) *Prévision budgétaire 2025 de la Régie intermunicipale en sécurité incendie - Adoption;*
- 4.F) *Renouvellement assurances 2025;*
- 4.G) *Demande de la Saint-Vincent de Paul d'Hébertville-Station;*
- 4.H) *Adhésion UMQ – Renouvellement.*

5. DON ET SUBVENTION

- 5.A) *Calendrier 2025 de la maison des jeunes – Demande de don.*

6. URBANISME

Aucun dossier.

7. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

8. LISTE DES COMPTES

9. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 19 h 58, monsieur le maire Michel Claveau préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2. ADMINISTRATION

**2.A) LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
R.10139.10.2024**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que modifié et/ou ajouté par les points suivants :

- 7.A) Projet de réfection de conduite Saint-Wilbrod – Démarrage des travaux;
- 7.B) Entente relative à la réfection de conduites du réseau municipal d'aqueduc de la municipalité d'Hébertville-Station;
- 7.C) Promesse (offre) d'achat de vente de terrains – modifications.

**2.B) EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES ORDINAIRES DU 3 & 16 SEPTEMBRE 2024 AINSI QUE LES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 23 & 27 SEPTEMBRE 2024
R.10140.10.2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'exemption de la lecture des procès-verbaux des séances ordinaires du 3 et 16 septembre 2024 ainsi que des séances extraordinaires des 23 et 27 septembre 2024 soit acceptée.

**2.C) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES ORDINAIRES DU 3 & 16 SEPTEMBRE 2024 AINSI QUE LES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 23 & 27 SEPTEMBRE 2024
R.10141.10.2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 3 et 16 septembre 2024 ainsi que les séances extraordinaires du 23 et 27 septembre 2024 soit acceptée.

3. DROIT DE PAROLE

Personne ne se manifeste pour le droit de parole.

4. RÉSOLUTIONS

4.A) **TERRAIN DU 651 RUE MOREAU**
R.10142.10.2024

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'est porté acquéreur du 651 rue Moreau le 21 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire se départir de son terrain et qu'aucune construction n'est érigée;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire ne peut vendre le terrain sans l'autorisation de la municipalité s'il n'y a aucune construction d'érigée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire racheter le terrain et qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer la procédure de rétrocession étant donné que le délai n'est pas encore expiré pour le présent propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE pour que le terrain soit rétrocédé, le propriétaire doit en informer la municipalité pour que celle-ci applique la procédure de rétrocession;

Il est proposé par monsieur Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE PROCÉDER, au désir du propriétaire, au rachat du 651 rue Moreau au prix de 18 828,47 \$ soit le prix de vente initial de 20 920,52 \$ moins l'acompte émis par l'acquéreur de 2 092,05 \$.

D'AUTORISER le maire, monsieur Michel Claveau ainsi qu'à madame Marie-Ève Roy, directrice générale, d'agir en tant que signataires des documents nécessaires audit rachat advenant le cas.

4.B) **TERRAIN DU 671 RUE MOREAU**
R.10143.10.2024

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'est porté acquéreur du 671 rue Moreau le 18 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire se départir de son terrain et qu'aucune construction n'est érigée;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire ne peut vendre le terrain sans l'autorisation de la municipalité s'il n'y a aucune construction d'érigée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire racheter le terrain et qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer la procédure de rétrocession étant donné que le délai n'est pas encore expiré pour le présent propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE pour que le terrain soit rétrocédé, le propriétaire doit en informer la municipalité pour que celle-ci applique la procédure de rétrocession;

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE PROCÉDER, au désir du propriétaire, au rachat du 671 rue Moreau au prix de 18 444,28 \$ soit le prix de vente initial de 20 493,64 \$ moins l'acompte émis par l'acquéreur de 2 049,36 \$.

D'AUTORISER le maire, monsieur Michel Claveau ainsi qu'à madame Marie-Ève Roy, directrice générale, d'agir en tant que signataires des documents nécessaires audit rachat advenant le cas.

4.C) **VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 6 520 784**
R.10144.10.2024

CONSIDÉRANT une demande pour l'acquisition d'une partie du 6 520 784 qui est la propriété de la municipalité d'Hébertville-Station, mais non accessible par celle-ci ayant une superficie de 276,4 mètres carrés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE VENDRE à monsieur Marc-André Villeneuve une partie du lot 6 520 784 au coût de 5 \$ du mètre carré, prix déterminé par la charte préétablie par la résolution # 9394.05.2022.

QUE le maire monsieur Michel Claveau et la directrice générale madame Marie-Ève Roy soient autorisés à signer tout document en lien à ladite vente.

4.D) **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR SUD - ADOPTION**
R.10145.10.2024

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE les prévisions budgétaires 2025 de la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur Sud soient acceptées incluant une quote-part annuelle de 16 290 \$ pour la municipalité.

4.E) **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE - ADOPTION**
R.10146.10.2024

CONSIDÉRANT le budget déposé par madame Rachel Bourget directrice générale de la Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur Sud;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station accepte les prévisions budgétaires 2025 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur Sud qui se chiffre à un montant total de dépenses et revenus équilibrés au montant de 1 213 952 \$ dont la quote-part pour la municipalité d'Hébertville-Station se chiffre à 97 887 \$.

4.F) **RENOUVELLEMENT ASSURANCES 2025**
R.10147.10.2024

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le renouvellement des assurances pour 2025 soit accepté au montant de 54 313,61 \$.

4.G) **DEMANDE DE LA SAINT-VINCENT DE PAUL D'HÉBERTVILLE-STATION**
R.10148.10.2024

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à la majorité des membres présents;

QU'UN montant de 1 000 \$ soit accordé à la Saint-Vincent de Paul d'Hébertville-Station pour la création de paniers de noël et de pouvoir répondre aux besoins ponctuels.

4.H) ADHÉSION UMQ - RENOUVELLEMENT
R.10149.10.2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder au paiement de la cotisation annuelle couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 de la somme de 846,60 \$.

5. DON ET SUBVENTION

5.A) CALENDRIER 2025 DE LA MAISON DES JEUNES – DEMANDE DE DON
R.10150.10.2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à la majorité des membres présents;

QU'UN montant de 250 \$ soit accordé à la Maison des jeunes pour la réalisation de leur calendrier 2025.

6. URBANISME

Aucun dossier.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.A) PROJET DE RÉFECTION DE CONDUITE SAINT-WILBROD – DÉMARRAGE DES TRAVAUX
R.10151.10.2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville-Station a fait une demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville-Station a travaillé de concert avec l'entreprise agricole concernée ainsi qu'avec des services professionnels tels des services d'ingénierie tant civils qu'en agronomie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville-Station doit absolument finaliser les travaux d'ici le 31 décembre 2024 qui sont en grande partie financé par la TECQ 2018-2024 et qu'elle perdra ces sommes si l'échéance est dépassée;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a délivré son orientation préliminaire en septembre 2024 et que celle-ci est positive au projet.

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à la majorité des membres présents;

DE procéder au démarrage des travaux en raison de l'urgence d'agir compte tenu des subventions rattachées à ce projet et que les professionnels au dossier, après analyse de l'orientation préliminaire, estiment que la CPTAQ sera totalement en accord lors de sa décision finale.

7.B) **ENTENTE RELATIVE À LA RÉFLECTION DE CONDUITE DU RÉSEAU MUNICIPAL D'AQUEDUC DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE-STATION**
R.10152.10.2024

ATTENDU QUE Ferme Lalan7 S.E.N.C. (ci-après appelée la : « **Ferme** ») est propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 467 396 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est (ci-après appelé l' « **Immeuble** ») et qu'elle l'exploite en plus grande étendue comme une entreprise agricole consistant en une ferme laitière;

ATTENDU QU'une conduite d'aqueduc municipale appartenant à la Municipalité et desservant en eau potable les citoyens de son territoire, y incluant les infrastructures et les bâtiments agricoles de la Ferme, est située dans le sol de l'Immeuble (ci-après appelée : l' « **Ancienne conduite** »);

ATTENDU QUE, lors de la construction et de l'installation de l'ancienne conduite dans les années 1940, celle-ci a dû être construite et installée dans le sol de l'Immeuble plutôt que dans l'emprise du chemin public, en raison de la présence d'affleurement rocheux situé dans la rue Saint-Wilbord;

ATTENDU QUE, la Municipalité et le propriétaire de l'époque ont alors convenu d'une servitude de droit de passage de conduite d'aqueduc sur et sous l'Immeuble en faveur de la Municipalité, lui consentant le droit à perpétuité de passage sur et sous l'Immeuble pour tous les travaux de construction et d'installation de l'ancienne conduite de même que pour tous travaux de renouvellement, de réparation ou de tous autres travaux jugés nécessaires par la Municipalité, le tout tel qu'il appert dudit acte de servitude consentie en faveur de la Municipalité par M. Georges Côté, suivant sa publication au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est le 3 octobre 1944, sous le numéro 41 101 (ci-après appelée la « **Servitude de 1944** »);

ATTENDU QUE la Servitude de 1944 ne définit aucune assiette de droit de passage sur l'Immeuble;

ATTENDU QU'en date des présentes, l'ancienne conduite a atteint sa durée de vie utile et qu'il est de l'intention et du devoir de la Municipalité de procéder à son remplacement;

ATTENDU QU'au cours de l'été 2024, suivant la décision de procéder au remplacement de l'ancienne conduite, les Parties se sont entendues pour la relocaliser ailleurs sur l'Immeuble (ci-après la « **Nouvelle conduite** »);

ATTENDU QUE la Ferme et ses associés sont en accord avec l'emplacement modifié de la nouvelle conduite, en ce que l'état de la situation à l'issue des travaux de construction viendra améliorer les possibilités d'utilisation de l'Immeuble à des fins d'agriculture, puisque la Ferme sera en mesure de réaliser un projet de développement agricole sur l'Immeuble par l'agrandissement de ses installations, ce qui est impossible actuellement avec l'emplacement de l'ancienne conduite, qui constitue un frein à la croissance de la Ferme;

ATTENDU QUE, le 3 juillet 2024, la Municipalité a demandé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation de faire un usage autre qu'agricole sur l'Immeuble, aux fins de la réalisation, par la Municipalité, ses mandataires, ses entrepreneurs et ses experts, de tous les travaux nécessaires au remplacement de l'ancienne conduite ainsi que de tous les travaux nécessaires à la construction et à l'installation de la nouvelle conduite, en fonction de l'emplacement modifié (ci-après appelés les « **Travaux** »);

ATTENDU QUE, le 4 septembre 2024, la Commission a rendu son orientation préliminaire, dans laquelle elle autorise les Travaux, sous réserve de l'observance de certaines conditions, dont le dépôt d'un mandat agronomique avant le début des Travaux susmentionnés;

ATTENDU QUE les Travaux doivent débuter au plus tard le 31 décembre 2024, afin que la Municipalité puisse bénéficier de subventions gouvernementales pour financer lesdits Travaux ;

ATTENDU QUE, sans préjudice au droit de la Municipalité découlant de la Servitude de 1944, les Parties souhaitent se permettre de reconvenir d'un nouvel acte de servitude,

lequel identifierait l'emplacement modifié de la nouvelle conduite, à l'issue des Travaux, conformément à ce qui est prévu à la présente ;

ATTENDU QU'un projet d'entente relativement aux Travaux et à la construction de la nouvelle conduite a été soumis aux membres du Conseil, lesquels s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU QU'il est opportun de convenir cette entente avec la Ferme et ses associés en amont de la réalisation des Travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt, appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité d'Hébertville-Station autorise et accepte la conclusion et la signature du projet d'entente à intervenir avec Ferme Lalan7 S.E.N.C. et ses associés, en prévision de la réalisation, par la Municipalité, ses mandataires, ses entrepreneurs et ses experts, de tous les travaux nécessaires au remplacement de l'ancienne conduite ainsi que de tous les travaux nécessaires à la construction et à l'installation de la nouvelle conduite, en fonction de l'emplacement modifié convenu entre les parties;

DE donner mandat à madame Marie-Ève Roy, directrice générale et greffière-trésorière, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents qui sont nécessaires pour donner effet à ce qui précède, notamment signer le projet d'entente à intervenir avec Ferme Lalan7 S.E.N.C. et ses associés, de même que de tout acte de servitude qui pourrait être conclu entre les parties suivant la réalisation des travaux susmentionnés, conformément à ce qui est prévu au projet d'entente.

7.C) DOCUMENT DE PROMESSE D'ACHAT DE VENTE DE TERRAINS - MODIFICATIONS
R.10153.10.2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire modifier certaines clauses du document de promesse d'achat pour la vente de terrains;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE MODIFIER le document de promesse d'achat de terrains.

8. LISTE DES COMPTES
R.10154.10.2024

PAYABLES SEPTEMBRE 2024	
Nom	Montant
BELL MOBILITÉ	211.10
BGM SÉCURITÉ	119.81
BRUNO TREMBLAY	391.34
BUMPER TO BUMPER	132.11
CAISSE POP DES CINQ-CANTONS	7 219.58
CAMPING QUÉBEC	149.00
CANADIEN NATIONAL	1 210.50
CAROLINE VAILLANCOURT	35.00
CENTRE ADM. DE LA QUALIFICATION PROF.	129.00
CENTRE AGRICOLE SAGUENAY-	12.43
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	564.68
COGECO CÂBLE	57.59
COLLECTES CODERR	217.19
COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	1 112.42
DENIS DUFOUR	375.00
DF INFORMATIQUE	80.44

DHL EXPRESS CANADA LTD	22.13
DISTRIBUTION D.L. SECOURS & SÉCURITÉ	104.89
DONALD GAGNE	26.80
GLOBAL M.D. MÉDECINE PRIVÉE	457.47
GRAVIERS DONCKIN SIMARD	1 572.47
GROUPE ENVIRONNEX	2 590.98
HYDRO-QUÉBEC	8 236.23
IA GROUPE FINANCIER	1 207.04
IMPORT DÉPÔT	82.77
INTER-CITÉ USINAGE	6 179.44
ISABELLE FORTIN	1 400.92
J.A. RAYMOND BEAULIEU SERRURIER INC.	936.99
JOANIE MARCHAND	360.00
LES ENTREPRISES CLAVEAU ET FRÈRES	2 861.73
LES VARIÉTÉS LCR INC.	362.13
LIBRAIRIE HARVEY ENR.	813.38
MAISON DES JEUNES H.-STATION	8 000.00
MARCO MORIN	396.00
MÉGABURO	727.10
MICHEL BOUCHARD	3 837.30
MINISTÈRE DU REVENU	42 385.75
MISSION COMMUNICATIONS	777.32
MRC LAC-ST-JEAN-EST	16 281.49
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO	1 624.98
NORD-FLO SOLUTIONS DE POMPAGE	5 924.63
NUTRINOR	472.38
PETITE CAISSE	350.00
PG SOLUTIONS INC.	3 233.68
PREMIÈRE IMPRESSION	2 068.40
PRODUITS BCM LTÉE	3 209.10
PRODUITS SANITAIRES BELLEY INC.	35.13
PROPANE MM (NUTRINOR)	394.94
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	3 831.09
RÉBECCA DESCHENES	100.00
RÉGIE INTERMUNICIPALE PARC INDUSTRIEL	16 964.13
RÉGIS DION	536.91
REVENU CANADA	16 327.72
SCIÉRIE MARTEL BMR ENR.	653.90
SERGE BERNARD	1 868.35
SIGNALISATION AUDET	228.74
SIMARD BOIVIN LEMIEUX	2 986.54
SIMARD MÉCANIQUE PERFORMANCE	103.47
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	8 371.84
SUSPENSION TURCOTTE ALMA INC.	361.33
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNI.	1 436.77
ZOO SAUVAGE DE SAINT-FÉLICIEN	1 204.96
SOUS-TOTAL	183 926.51
SALAIRS NETS	31 221.89
GRAND TOTAL	215 148.40

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes à payer soit approuvée.

9. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est prévue aux citoyens présents.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R.10155.10.2024

Monsieur le conseiller Robin Côté propose de lever la présente séance à 20 h 32.

Monsieur Michel Claveau,
Maire

Madame Marie-Ève Roy,
Directrice générale et greffière-trésorière